

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 septembre 2012

2012 DDEES 125 G Subvention (20.000 euros) et convention avec la coopérative d'activités et d'emplois Coopaname (20e)

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande l'autorisation de signer une convention avec la coopérative d'activités et d'emploi Coopaname (20e), visant la poursuite de l'expérimentation d'une plateforme d'émergence de projets de création d'entreprise portés par des jeunes Parisien(ne)s ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention avec la coopérative d'activités et d'emploi Coopaname 3/7, rue Albert Marquet (20e), visant la poursuite de l'expérimentation d'une plateforme d'émergence de projets de création d'entreprise portés par des jeunes Parisien(ne)s.

Article 2 : Une subvention d'un montant global de 20.000 euros est attribuée à la coopérative d'activités et d'emploi Coopaname (20e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 17, rubrique 564, nature 6574, DF34019 du budget de fonctionnement du Département de Paris au titre de l'année 2012 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.